

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DE L'EURODISTRICT PAMINA

Réunion du 20 avril 2018 à Karlsruhe

Délibération n°01/2018 - Compte-rendu du Bureau du 18 octobre 2017

Le Bureau prend acte du compte rendu de la séance du 18 octobre 2017.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

* *

Délibération n°02/2018 – Plan d'action mobilité PAMINA – état d'avancement – nouvelles actions

Le Bureau, sur proposition du Président:

- prend acte de l'état d'avancement du plan d'action mobilité PAMINA,
- prend acte de la réponse de la Commission européenne, en date du 28 mars 2018, d'intégrer le projet de la réactivation de la ligne ferroviaire Sarrebruck-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe dans le rapport sur les « missings links » et les financements prévues (MIE),
- décide de porter la maîtrise d'ouvrage d'une étude de faisabilité d'un concept de mobilité avec les lignes Sarrebruck-Haguenau-Rastatt-Karlsruhe, Wörth-Lauterbourg et Winden-Wissembourg à Strasbourg,
- décide de déposer une manifestation d'intérêt pour ce projet dans la cadre de l'appel à manifestation lancée par le programme INTERREGV avant le 13 juillet 2018, date de clôture, et de constituer un groupe de travail à cet effet,
- décide de poursuivre les entretiens et les négociations avec la BEI et la caisse des dépôts côté européen et français, pour une assistance et un financement de l'étude,

- décide de saisir le Land Baden-Württemberg dans le cadre du Schienen-Elektrifizierungskonzept (en particulier pour les liens manquants),
- décide de saisir le Bund pour qu'il intègre ce projet dans les priorités du Bundesverkehrswegeplan 2030.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

* *

Délibération n°03/2018 – Convention financière PAMINA-Sport 2018-2020

Le Bureau, statuant par délégation :

- prend connaissance du bilan final du programme « PAMINA Sport 2015-2017 »,
- décide d'attribuer une subvention au porteur de projet, à savoir la Aufsichts- und Dienstleistungsdirektion Neustadt a.d. Weinstraße pour la réalisation du projet « PAMINA-Sport 2018-2020 » à hauteur maximale de 36 000 €,
- autorise une augmentation du budget de 10.000 à 12.000 € par an pour les frais de bus. Ces frais de bus ne pourront être couverts par l'Eurodistrict PAMINA que si les partenaires ont fait une demande de prise en charge aux autorités compétentes, et que celles-ci, preuve à l'appui, n'ont pas procédé au remboursement, l'Eurodistrict ne se substituant pas aux fonds existants à ce niveau,
- autorise le Président à signer une convention à intervenir avec le porteur de projet comprenant le principe du versement d'un montant annuel sur la base d'un décompte des dépenses effectivement encourues pour les manifestations,
- décide de ne pas subventionner les frais de personnels et les frais de fonctionnement des autorités éducatives chargées de l'organisation des rencontres,
- demande au porteur de projet de faire état d'une part, de la participation financière de l'Eurodistrict PAMINA dans toute opération promotionnelle réalisée sur le projet et de l'en informer et d'autre part, d'utiliser tous les supports de communications mis à disposition par l'Eurodistrict dans le cadre de l'organisation des rencontres sportives,
- décide d'imputer les crédits correspondants sur le chapitre 65738.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

* *

Délibération n°04/2018 – INTERREG V Rhin supérieur : Prolongation du projet « Bassin d'emploi PAMINA »

Le Bureau, statuant par délégation :

Autorise le Président à adresser une demande de prolongation du projet INTERREG V « Bassin d'emploi PAMINA » d'une durée d'un an à budget constant auprès de l'autorité de programme INTERREG V et à signer l'avenant à intervenir.

ADOPTEE A L'UNANIMITE

* *